

# Procès-verbal du conseil municipal de la commune de LAIZÉ

**Séance du 14 septembre 2026**

19 h 30 – salle du conseil municipal

**Convocation par courriel en date du :** 9 septembre 2026

Début de la séance : 19 h 30 - Fin de la séance : 22 h 30

Le conseil s'est tenu sous la présidence du Maire, Philippe DEMOUSSEAU.

**Étaient présents** (dans l'ordre alphabétique) : Mesdames et Messieurs, Mikaël BAUDRAS, Anne-Laure BROCARD, Lucette DELETTRE, Philippe DEMOUSSEAU, Véronique DUCLOUX, Emilien GAUDET, Frédéric LANES, Christophe PEPIN, Isabelle PERRIN, Céline PHILIPPE, Arnaud VALLERENT, Sylvie WAGNER, Damien WISLER.

**Absents Excusés** : Isabelle MARTINS, Bertrand PETIOT.

**Absent(s) non excusé(s)** : /

**Quorum** : 13 (8/15 requis)

**Invités** : Conseillers remplaçants : Mme Mélanie DECERTAINES, M. Nicolas LECLERC (Excusé)

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
  - Désignation secrétaire de séance ;
  - SDIS 71 : convention cadre – Point avenir CPI ;
  - CDG : convention cadre ;
  - CLEM : convention 2026 ;
  - Convention de partenariat bibliothèque municipale et le Département ;
  - MBA : approbation du montant des attributions de compensation relative à la compétence Petite enfance ;
  - Point finances ;
  - Point urbanisme ;
  - Point état-civil ;
  - Travaux et projets en cours ;
  - Comptes rendus de réunions ;
  - Informations diverses.
- .....



## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du conseil du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Lucette DELETTRE est nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATIONS

Objet : Etablissement de la convention cadre entre le SDIS 71 et le SLIS :

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à l'établissement de la convention-cadre entre le SDIS 71 et le SLIS. Cette décision vise à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers, actualiser le cadre conventionnel et définir les missions opérationnelles du corps de première intervention (CPI). Sa mise en œuvre débutera par la signature de la convention par le maire, avec un champ missionnel validé (Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP), Accidents de circulation sur la Voie Publique (AVP), Opérations Diverses (OD), incendies et opérations départementales d'envergure).

En parallèle à la signature de la convention cadre, le maire souligne la difficulté qu'il y a aujourd'hui à maintenir un corps communal de sapeurs-pompiers, au vu des contraintes réglementaires et financières demandées. La municipalité travaille avec l'encadrement du CPI afin de maintenir la capacité opérationnelle mais aussi d'anticiper l'avenir afin de maintenir un service de sécurité civile sur notre commune, comme la création d'une réserve citoyenne.

Objet : Adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à l'adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire (CDG 71). Cette décision vise à formaliser l'accès de la commune aux missions additionnelles et facultatives proposées par le CDG 71, afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé en matière de gestion des ressources humaines.

Objet : CLEM – Convention garderie périscolaire pour 3 ans 2026/2029

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à la convention de garderie périscolaire avec le CLEM pour la période 2026-2029. Cette décision vise à pérenniser l'accueil et l'animation des enfants scolarisés sur la commune en partenariat avec le CLEM.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le CLEM pour une durée de 3 ans (2026-2029).

La commune alloue au CLEM une subvention de fonctionnement de 20 161 € pour l'année scolaire 2026/2027, avec une réévaluation annuelle comprise entre 2 et 5 % en fonction de la conjoncture économique, sauf accord contraire entre les parties.

Le CLEM s'engage à fournir un animateur pour assurer l'accueil des enfants aux horaires 11h30-13h20 et 16h30-18h, tout au long de l'année scolaire (du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus).



### Objet : Convention entre la bibliothèque et le département de Saône-et-Loire

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à la convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et le département de Saône-et-Loire. Cette décision vise à renforcer l'accès à la lecture publique et au savoir pour les administrés, en s'appuyant sur les ressources et l'accompagnement de la Médiathèque 71.

La mise en œuvre de cette décision commencera dès la signature de la convention par le maire. La commune s'engage à respecter les conditions minimales pour le bon fonctionnement de sa bibliothèque, à savoir :

- un local dédié d'au moins 30 m<sup>2</sup> ;
- des horaires d'ouverture au public de 4 heures par semaine toute l'année ;
- un budget d'acquisition de 1 €/an/habitant ;
- le suivi de la formation du responsable et de l'équipe ;
- la saisie obligatoire des statistiques ;
- le respect des règles de fonctionnement d'emprunt.

La convention formalise les engagements réciproques entre la commune et le département, notamment l'accès aux prestations et services proposés par la Médiathèque 71 pour soutenir la politique culturelle locale.

### Objet : MBA – Adoption du rapport sur les attributions de compensations 2026 relatives à la compétence Petite enfance

Le conseil municipal de Laizé a discuté et approuvé la proposition relative à l'adoption du rapport sur les attributions de compensation 2026 pour la compétence Petite enfance. Cette décision vise à valider le montant des attributions de compensation pour l'année 2026, conformément au mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017.

La délibération s'inscrit dans le cadre du suivi annuel des attributions de compensation, avec un calcul spécifique validé en 2017 pour répondre aux exigences de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour information le maire présent le mode de calcul des attributions de compensation petite enfance pour l'année 2025 :

En 2025, huit enfants dans les crèches de MBA, pour un total de 5 286 heures. La tarification appliquée par MBA est la suivante :

- 1,64 € pour les 10 000 premières heures ;
- 3,32 € pour les heures comprises entre 10 000 et 15 000 ;
- 5,37 € pour les heures excédant 15 000.

Le montant facturé pour l'année 2025 s'élève à 8 669,04 €.

À titre de comparaison, en 2024, neuf enfants avaient été accueillis pour un total de 6 024 heures, avec une facturation de 9 879,36 € en 2025.



### Commission finances, cadre de vie et environnement (Isabelle Perrin) :

- Etat des finances de la commune : En juillet dernier, une ligne de trésorerie avait été contractée afin de régler les factures en attente du versement des dotations. Aujourd'hui, une partie de cette ligne fait l'objet d'un remboursement, dans la mesure où certaines dotations ont été perçues. Une demande de remboursement de 100 000 € a ainsi été formulée sur les 145 000 € initialement obtenus.
- Fonds Friche (maison DESROCHES) : Le 7 août, une réunion a été organisée avec Monsieur le Préfet et les élus afin d'examiner les modalités permettant à la commune de bénéficier du montant le plus élevé possible de la subvention au titre du fonds de friche, initialement attribuée pour la maison DESROCHES. Après analyse des factures, il est apparu que le montant effectif était significativement inférieur aux engagements initiaux. Monsieur le Préfet s'est engagé à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que la commune de Laizé obtienne le montant maximal de cette aide.
- S'agissant de la subvention LEADER relative à la maison DESROCHES, un courrier a été adressé au Président de la Région afin de connaître l'état d'avancement du dossier. Les services régionaux ont répondu en indiquant que celui-ci figurait parmi les dossiers en cours d'instruction, sans préciser de délai pour sa finalisation.
- La municipalité prévoit d'organiser, le dernier samedi de mai 2027, une journée citoyenne. Cet événement aura pour but de rassembler les habitants autour d'activités variées, afin de favoriser la cohésion de la population. La commission se réunira pour définir les activités à proposer, telles que le nettoyage de la commune ou l'embellissement d'un espace public. Ces animations devront être brèves et accessibles à tous les âges.
- Dans le cadre de l'opération « Une naissance = Un arbre », des courriers ont été adressés aux parents dont la mairie avait identifié la naissance d'un enfant en 2025. Ces familles sont invitées à participer, au mois de novembre, à une plantation d'arbres à l'agorespace. Chaque arbre portera une plaque gravée du prénom de l'enfant ainsi que de sa date de naissance.

### Commission urbanisme, aménagement, travaux et associations (Christophe Pepin) :

- Comité des fêtes : l'assemblée générale a réuni un bon nombre de participants. Le bureau a pu être composé et les statuts rédigés. Bel engouement pour cette nouvelle association, qui a pour but final d'organiser des événements pour animer le village avec plus particulièrement une fête de village. Le comité des fêtes sera présenté lors de la réunion avec les associations qui est prévue le 4 novembre prochain.
- Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise à la préfecture, à la suite de multiples signalements de fissures affectant les habitations, imputables aux épisodes de sécheresse répétés de ces dernières années.
- SIVOM :
  - Deux agents du SIVOM ainsi qu'un agent communal ont suivi une formation relative à la conduite d'engins (épaveuses, mini-pelle...).



- Une convention est en cours d'élaboration entre le SIVOM et ses communes membres pour encadrer le prêt de matériel. Les conditions d'assurance des matériels prêtés sont à définir dans la convention.

- Les city-stades des 4 communes seront contrôlés le 2 octobre prochain.

- La campagne de fauchage et de tonte de fin d'année commencera au mois de décembre.

- Modification des horaires de la pause méridienne pour les agents du SIVOM. Désormais, celle-ci s'étendra de 12 h à 13 h, contre 13 h 30 auparavant. En conséquence, la fin de la journée de travail est fixée à 16 h 15 au lieu de 16 h 45.

- Liste du matériel disponible pour les communes : Il est demandé qu'une liste du matériel appartenant au SIVOM et susceptible d'être utilisé par les communes soit établie.

À cette occasion, le Président propose d'organiser une visite du dépôt du SIVOM, afin que les élus des quatre communes puissent découvrir l'ensemble des équipements disponibles.

La commission a décidé d'organiser cette visite le mercredi 14 octobre 2026 à 18h00. La liste détaillée du matériel sera remise aux élus lors de cet événement.

- Une étude est actuellement menée afin d'évaluer l'installation d'une caméra, d'une alarme ou de tout autre système permettant d'assurer la sécurité du dépôt.

#### Commission scolaire et social (Véronique Ducloux) :

- Le Conseil Communal des Jeunes a vu sa charte et son règlement adoptés. Les appels à candidatures ont été diffusés, d'une part, dans les boîtes aux lettres pour les enfants ne fréquentant pas l'école, et d'autre part, au sein de l'école pour les élèves de CM1 et CM2.

- Dans le cadre de la subvention proposée par EDF, la commune a signé un devis pour l'acquisition de six ventilateurs au plafond et de quatre ventilateurs sur pied, afin d'améliorer le confort thermique de l'école. Ces derniers sont prévus pour les salles dont la hauteur sous plafond ne permet pas l'installation de modèles suspendus.

Par ailleurs, des devis sont actuellement en cours pour étudier l'installation de la climatisation de certaines zones de l'école. Les priorités ont été définies comme suit :

- en premier lieu, le dortoir et la salle de motricité ;
- en second lieu, le réfectoire et la classe dite « 6ème » ;
- enfin, les deux classes les plus exposées à la chaleur, à savoir la maternelle et le CM2.

Ces installations de climatisation pourraient, le cas échéant, également bénéficier des aides proposées par EDF. Il est précisé que les devis sont établis par des prestataires indépendants, EDF se limitant à l'offre de subventions.

- À la suite de la modification des produits d'entretien, l'élaboration du plan de nettoyage est actuellement menée en collaboration entre les agents affectés à l'entretien de l'école et le fournisseur des produits.

#### Commission sécurité et communication (Frédéric Lanes) :

- À l'issue des travaux de la commission communication, les réseaux sociaux de la commune de Laizé sont désormais opérationnels et leur mise en ligne est programmée. Un compte à rebours a été initié pour marquer cette étape importante pour les habitants.



- La commission communication se réunira le 7 octobre prochain pour engager les travaux relatifs à la conception du bulletin municipal.
  - S'agissant de la sécurité sur la commune, le constat met en évidence la nécessité d'accorder une attention particulière à la sécurité routière. Cette évaluation fait suite aux accidents graves survenus sur le territoire ou à ses abords. Dans cette optique, et afin de s'aligner sur les mesures prises par la ville de Mâcon, la limitation de vitesse sur la route de Moranchin a été fixée à 70 km/h dès la sortie d'agglomération. Une rencontre sera organisée avec les services de la gendarmerie afin de renforcer les contrôles de vitesse sur la commune.
  - Une réunion a été organisée avec les services de la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) afin d'étudier l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la Croix de Blany et les habitations situées en sortie d'agglomération, dans le but de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus. À cette occasion, les services ont indiqué que des contrôles de vitesse avaient été réalisés sur la commune, révélant des excès de vitesse importants, notamment à la Croix de Blany et à la sortie du village en direction d'Hurigny.
- À l'issue des échanges, il est apparu que les solutions permettant de renforcer la sécurité au carrefour de la Croix de Blany étaient limitées. Seule l'installation d'écluses à l'entrée de l'agglomération a été identifiée comme mesure envisageable.
- À la suite du passage de gens du voyage sur la commune, partis depuis plus de quinze jours, un nombre important de démarchages intempestifs pour des travaux dans les habitations a été recensé. Une communication renforcée devra être mise en place en cas de retour éventuel de ces groupes sur le territoire communal.

## **POINT URBANISME**

Depuis le conseil municipal du 6 juillet la mairie a reçu :

- 2 déclarations préalables ;
- 3 certificats d'urbanisme informatifs ;

## **POINT ETAT CIVIL**

RAS

## **ELECTIONS SENATORIALES**

Le maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre prochain. Les trois grands électeurs désignés par la commune de Laizé seront amenés à voter pour l'une des six listes présentées dans le département.



## TRAVAUX REALISES

- **Aménagements à l'école**
  - Construction d'un abri pour les vélos
  - Pose d'un plancher dans le local technique
- **Entretien de la commune**
  - Traçage des places sur le parking haut de la salle polyvalente
  - Reprise du traçage sur la voirie
- **Interventions du SIVOM**
  - Curage des fossés
  - Pose de panneaux de signalisation sur la route de Moranchin
- **Réseau d'eau potable**
  - Changement du réseau dans le haut de Fayolle (travaux réalisés par Mâconnais Beaujolais Agglomération)

## Echéances passées

- **8 juillet** : signature de la ligne de trésorerie
- **10 juillet** : réunion avec les services de la CAF et le centre de loisirs
- **14 juillet** : cérémonie au monument aux morts
- **23 juillet** : réception du nouveau véhicule communal
- **4 août** : rencontre avec le PETR pour harmoniser le PLU communal et le SCOT
- **5 août** : invitation au départ du Tour de France féminin
- **7 août** : entretien avec M. le Préfet concernant le fonds Friches
- **20 août** : rendez-vous avec le cabinet NALDEO pour la maîtrise d'œuvre du bassin de Montlaville
- **26 août** : rencontre avec l'encadrement du CPI
- **28 août** : réunion avec les agents techniques pour le poste de responsable
- **31 août** : rencontre avec l'équipe enseignante pour un point de pré-rentrée
- **31 août** : visite de M. Benjamin DIRX, député
- **1er septembre** : rentrée scolaire, organisation d'un café d'accueil avec l'association Laiz'écologistes
- **2 septembre** : réunion d'installation et présentation du comité des fêtes
- **2 septembre** : VAN 71 – 1re session
- **3 septembre** : présentation de la convention Bibliothèque et BDSL
- **3 septembre** : MBA – Commission déchets
- **3 septembre** : CCJ – finalisation des invitations aux jeunes pour postuler
- **4 septembre** : Salon des associations
- **8 septembre** : rencontre avec la DDT pour les factures du fonds Friches
- **8 septembre** : création du comité des fêtes et désignation du bureau
- **9 septembre** : VAN 71 – 2e session
- **9 septembre** : Commission planning du SIVOM
- **9 septembre** : Commission communication



- **10 septembre** : réunion de chantier pour le réseau d'eau potable, secteur Fayolle
- **10 septembre** : Commission déchets (MBA)
- **14 septembre** : point avec la DRI pour la sécurisation de la D82
- **15 septembre** : rendez-vous avec l'entreprise Cortambert pour le bassin d'orage de Montlaville
- **15 septembre** : point avec le centre de gestion pour le jury du responsable des services techniques

### Echéances à venir

- **15 septembre** : Rencontre des élèves de CM1 et CM2 pour CCJ et souvenir Français
- **15 septembre** : Commission habitat MBA (Philippe)
- **16 septembre** : 3<sup>ème</sup> session du VAN 71
- **17 septembre** : Centre de gestion CST et CA (Philippe)
- **17 septembre** : Conférence des Maires MBA (Philippe)
- **21 septembre** : réunion programmation avec le théâtre de Mâcon
- **22 septembre** : RDV avec M. Jean-Patrick COURTOIS dans le cadre des relations avec MBA et la Ville de Mâcon.
- **23 septembre** : 4<sup>ème</sup> session du VAN 71
- **24 septembre** : Assemblée Générale Laiz'écoliers à 18h 30
- **24 septembre** : Conseil communautaire MBA (Philippe)
- **29 septembre** : réunion avec la CAF pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale
- **3 octobre** : vente de Brioches et gaufrettes (Jumelage)
- **4 octobre** : vente de boudin (conscrits de la 4)
- **7 octobre** : dernière session du VAN 71
- **8 octobre** : participation à la Conférence des Maires MBA (Philippe)
- **9 octobre** : jury pour le poste de responsable des services techniques
- **10 octobre** : banquet des conscrits (classe en 6)
- **12 octobre** : don de sang à St Martin Belle Roche de 15h à 19h
- **12 octobre** : conseil municipal

### Informations diverses – Tour de table

- La mise à disposition d'une salle climatisée à la maison Desroches pour les personnes en ayant besoin pendant les fortes chaleurs de cet été a été saluée, bien que la fréquentation soit restée limitée.
- La salle de la maison Desroches sera aménagée par les agents municipaux (construction d'un bar, installation de meubles, etc.).
- Un luminaire a été posé dans l'entrée de la salle polyvalente à la suite des travaux de toiture.
- La vitesse excessive à la Croix de Blany suscite des inquiétudes.
- Un inventaire du matériel des services techniques devra être réalisé afin de préparer les prochains investissements pour le budget, l'année 2027 sera essentiellement consacrée au renouvellement du matériel de tonte.



**Signature du Maire**

Philippe DEMOUSSEAU

**Signature de la secrétaire de séance**

Lucette DELETTRE

**Adresse mail mairie** : [mairie@laize.fr](mailto:mairie@laize.fr)

**Site internet de la commune de Laizé** : [www.laize.fr](http://www.laize.fr)

**Télécharger l'application « IntraMuros »** sur votre Smartphone pour suivre l'actualité de votre commune

*Mention de Publication* : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.

PROJET

